

CR du Conseil du 7 mars 2018

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 7 mars 2018 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés à l'unanimité.

Rénovation de la salle polyvalente – signature d'un marché de travaux

Le Conseil municipal a validé les propositions de la commission d'appel d'offres pour les douze lots de cette opération majeure du mandat, le montant total des travaux s'élevant à 1,47 millions d'euros T.T.C.

Budget – Modification des anticipations budgétaires 2018

Les anticipations budgétaires, qui sont des crédits d'investissement exceptionnellement débloqués avant le vote du budget 2018, ont pour effet de mieux répartir sur l'année la programmation des travaux et de favoriser une meilleure gestion de la trésorerie. Le Conseil municipal débloque un financement complémentaire de 85 358 € pour financer le solde du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente.

Affaires foncières – acquisition d'un bâtiment route de Landonvillers

La Commune fait l'acquisition d'un ancien transformateur de distribution publique d'électricité situé route de Landonvillers, afin de le mettre à disposition des services techniques de la Commune.

Défense incendie – adhésion à un groupement de commande pour le contrôle des poteaux incendie

Dans le cadre du transfert de l'obligation de contrôle du fonctionnement des poteaux d'incendie des sapeurs-pompiers vers les communes, le Conseil municipal approuve l'adhésion de Courcelles-Chaussy à un groupement de commande départemental qui doit permettre d'optimiser et de réduire le coût de ces contrôles.

Gestion du patrimoine – signature d'une convention d'occupation

Afin de permettre l'installation d'une micro-crèche allée des Ecoles, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention prévoyant le déplacement des permanences du Centre Médico-Social vers les locaux de l'ancienne trésorerie place du Temple.

Attribution de subventions

Lors de cette séance, le Conseil municipal attribue 700 € de subvention à une association de la Commune et 60 € à la Prévention Routière.